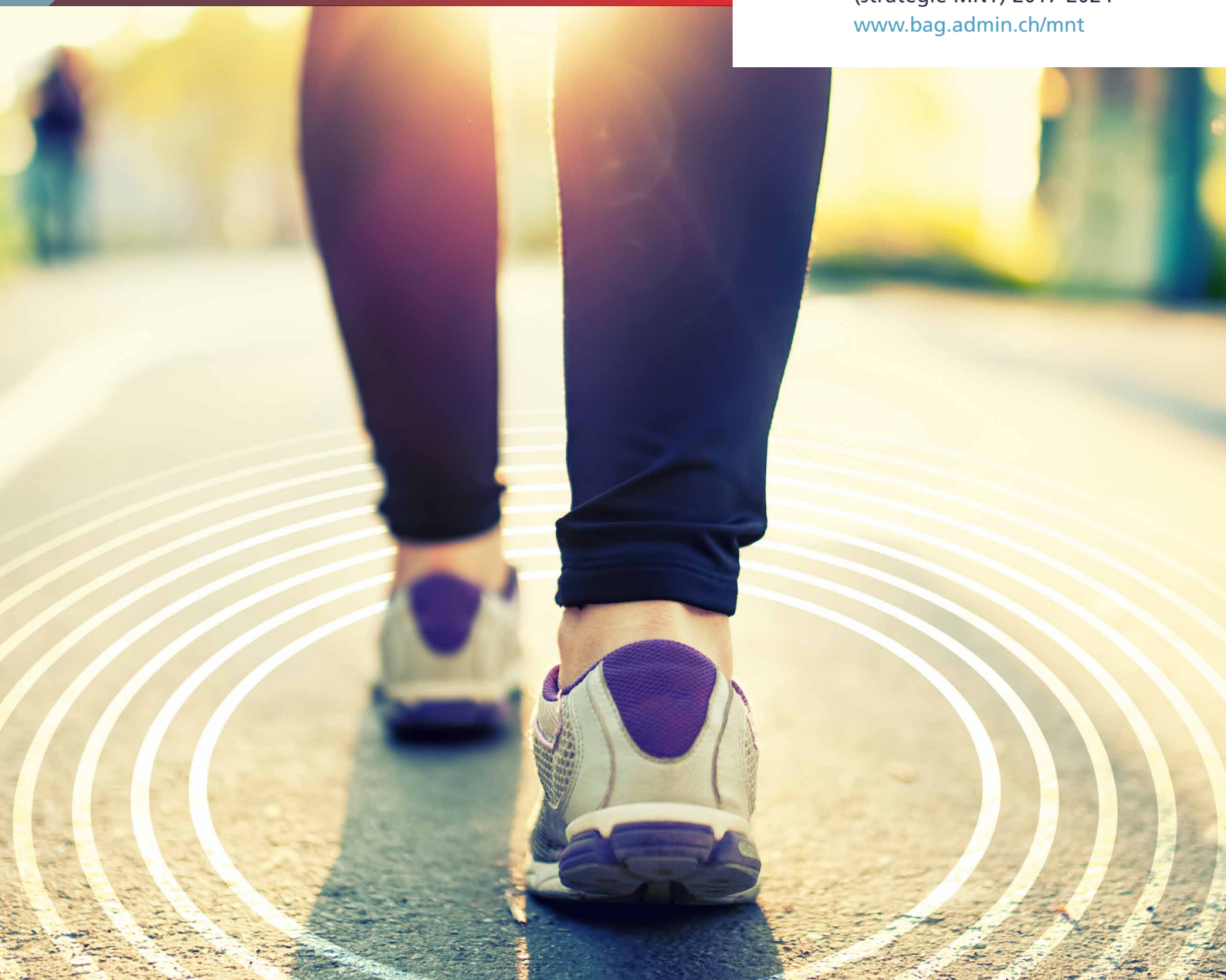


Rapport annuel 2017

MNT Stratégie nationale Prévention
des maladies non transmissibles
(stratégie MNT) 2017-2024
www.bag.admin.ch/mnt



Un projet commun de:



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità



Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Dans le cadre de la stratégie du Conseil fédéral

Gesundheit | Santé 2020
Sanità | Sanadad

- 3 Introduction
- 4 État de la mise en oeuvre de la stratégie et du plan de mesures
 - 1. Groupe de mesures
- 5 Promotion de la santé et prévention destinées à la population
 - 2. Groupe de mesures
- 7 Prévention dans le domaine des soins
 - 3. Groupe de mesures
- 8 Prévention dans l'économie et le monde du travail
 - Mesures transversales
- 9 Mesures transversales interdisciplinaires
- 10 Collaboration avec les partenaires de mise en œuvre
- 11 Perspectives

Impressum

Éditeur : Office fédéral de la santé publique (OFSP),
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux
de la santé (CDS), Promotion Santé Suisse (PSCH)

Date de publication : mai 2018

Versions linguistiques : Cette publication est également
disponible en allemand.

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Unité de direction Santé publique
Division Prévention des maladies non transmissibles
Case postale, CH-3003 Berne
Téléphone : +41 (0)58 463 88 24
Courriel : ncd-mnt@bag.admin.ch
Internet : www.bag.admin.ch/mnt

Introduction

Dans le cadre de la stratégie *Santé2020*, le Conseil fédéral a décidé de renforcer la promotion de la santé ainsi que la prévention des maladies. Dans cette perspective, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et la Fondation Promotion Santé Suisse (PSCH) ont élaboré conjointement un document de stratégie ainsi qu'un plan de mesures afin de répondre au défi que pose la progression des maladies non transmissibles en Suisse. En 2016, le Conseil fédéral et le Dialogue Politique nationale de la santé (PNS) ont adopté la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles 2017-2024 (stratégie MNT) et le plan de mesures y afférent. Le plan de mesures contient les mesures de la Confédération, des cantons/CDS et de PSCH.

La Stratégie suisse de nutrition 2017-2024, élaborée par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), a largement contribué à la mise en œuvre de la stratégie MNT. En juin 2017, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a adopté la stratégie suisse de nutrition. Ensuite, l'OSAV a élaboré le plan d'action y afférent avec les principaux partenaires impliqués et l'a soumis au DFI fin 2017.

État de la mise en œuvre de la stratégie et du plan de mesures

La mise en œuvre de la stratégie MNT a commencé début 2017 avec une Conférence nationale des parties prenantes MNT et se déroule comme prévu depuis lors. Outre l'organe responsable (Confédération [OFSP], cantons/CDS, PSCH), de nombreux acteurs dans les domaines « Promotion de la santé et prévention destinées à la population », « Prévention dans le domaine des soins » et « Prévention dans l'économie et le monde du travail » participent à la mise en œuvre de la stratégie MNT.

La collaboration au sein de l'organe responsable est très bonne. Les rôles et les responsabilités lui incombant et ceux revenant à d'autres partenaires de la Confédération ont été clarifiés. Coordonner un si grand nombre de mesures relève du défi. L'organe responsable a défini des étapes clés pour les activités prévues entre 2017 et 2019.

Les activités réalisées depuis le début de la mise en œuvre de la stratégie MNT jusqu'à fin 2017 sont présentées ci-dessous par groupe de mesures, tout comme les priorités fixées pour 2018.

Promotion de la santé et prévention destinées à la population

Les approches déjà éprouvées dans différents programmes nationaux de prévention dans les domaines de l'alcool, du tabac, de l'alimentation et de l'activité physique sont reprises essentiellement dans ce groupe de mesures. L'année 2017 a été une année transitoire. Les programmes d'action cantonaux (PAC) dans le domaine « alimentation et activité physique » s'étendent au groupe cible des personnes âgées et au thème de la santé psychique.

Soutenir les cantons lors du développement de programmes cantonaux de prévention existants et de l'élaboration de nouveaux

Il convient de développer les programmes cantonaux ayant déjà fait leurs preuves dans les domaines de la prévention du tabagisme et des problèmes liés à l'alcool ainsi que de la promotion de l'activité physique et d'une alimentation équilibrée. Sous l'égide de la CDS, un groupe de travail constitué de la CDS, de PSCH, de l'OFSP et du Fonds de prévention du tabagisme (FPT) a réalisé une vue d'ensemble des activités et des programmes cantonaux. Les cantons ont également été interrogés sur leurs besoins en matière de soutien. À partir de leurs réponses, de nouveaux concepts de plateformes et de services (comme le monitoring des médias) ont été développés pour les cantons.

Uniformiser les critères de qualité et les prescriptions relatives aux demandes concernant les programmes de prévention

Des critères de qualité harmonisés doivent s'appliquer à l'évaluation des demandes concernant les programmes et les projets de prévention. Le groupe de travail constitué de la CDS, de PSCH, de l'OFSP et du FPT a dressé un état des lieux des prescriptions relatives aux demandes, des processus et des modèles de financement. Sur cette base, il a tout d'abord défini les bases et les critères communs des programmes cantonaux. Ceux-ci, ainsi que les modèles de concept et une aide à l'élaboration de programmes cantonaux, seront disponibles courant 2018.

Étendre le programme d'action cantonal de PSCH destiné aux enfants et aux adolescents

Grâce à l'augmentation de la contribution pour la prévention des maladies en général, les PAC de PSCH

déjà éprouvés dans le domaine « alimentation et activité physique » ont été étendus au thème de la santé psychique et au groupe cible des personnes âgées (www.promotionsante.ch > Programmes d'action cantonaux > Informations de base).

De nouveaux cantons ont ainsi pu se doter de PAC. En outre, la grande majorité des cantons mettront en œuvre au moins un des nouveaux domaines dès 2018. Les PAC sont souvent complétés par des activités cantonales en lien avec l'alcool et le tabac.

Priorités 2018

Une vue d'ensemble des différentes sources de financement, des bases communes des programmes cantonaux et d'un modèle de concept sera mise à la disposition des cantons. Un modèle des facteurs de succès des programmes cantonaux sera développé à partir de celui des programmes cantonaux de prévention des problèmes liés à l'alcool et intégré aux procédures de demandes. De plus, les types de projets, les critères correspondants et les procédures de demandes seront définis et si possible harmonisés. Les plateformes régionales d'échange réorganisées seront lancées pour les cantons en automne 2018; les thèmes seront définis en fonction des besoins de ces derniers. Le cas échéant, il conviendra de travailler de manière transversale plutôt qu'en fonction des facteurs de risque.

Figure : aperçu des PAC dans le domaine « alimentation et activité physique »

Enfants & adolescents	3
Seniors	2
Enfants & adolescents / Seniors : 18	18
Pas de programme : 3	3

À partir de 2018, 23 cantons disposeront d'au moins un PAC sur le thème « alimentation et activité physique »

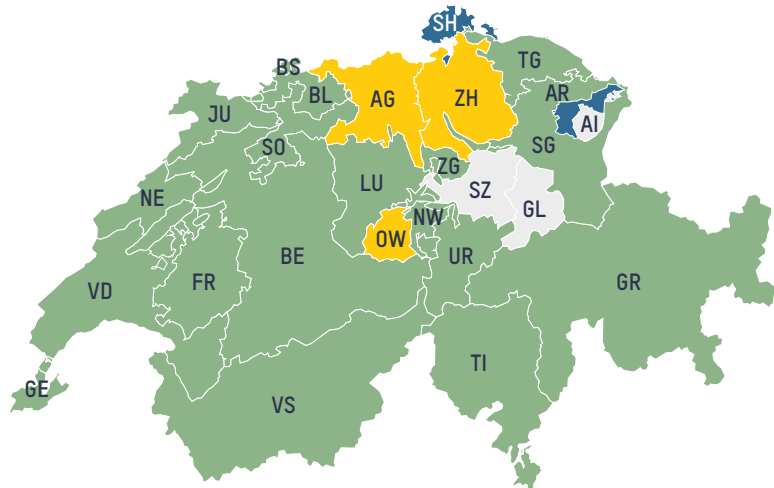


Figure : aperçu des PAC dans le domaine « santé psychique »

Enfants & adolescents	3
Seniors	2
Enfants & adolescents / Seniors : 15	15
Pas de programme : 3	6

À partir de 2018, 20 cantons disposeront d'au moins un PAC sur la promotion de la « santé psychique »

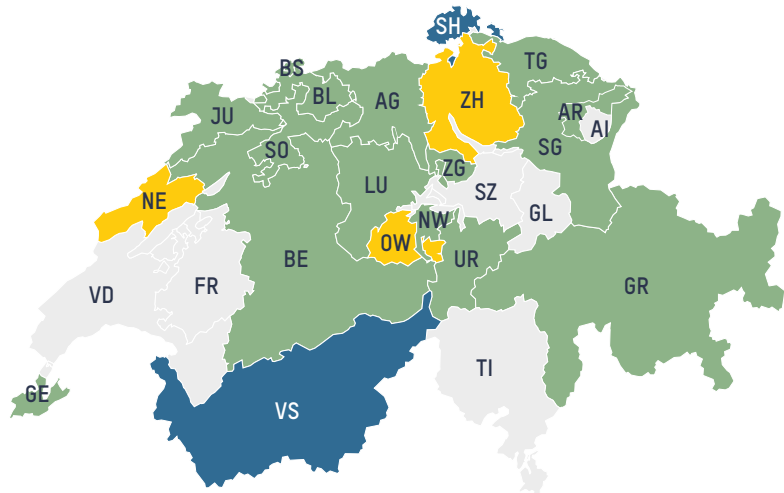
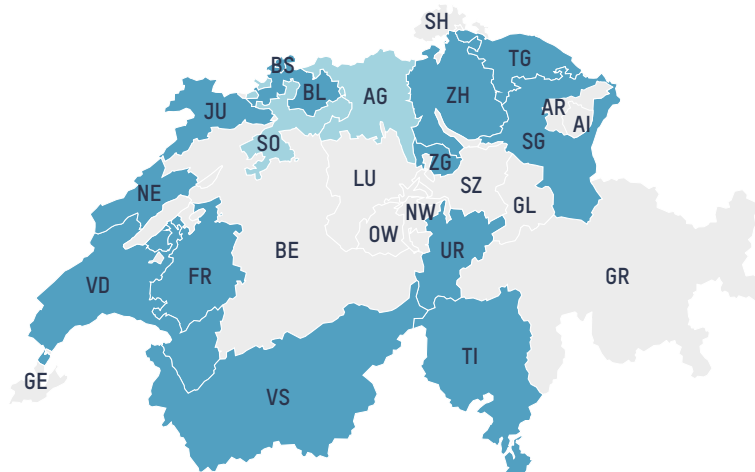


Figure : aperçu des programmes cantonaux dans le domaine « prévention du tabagisme »

Programme sans financement FPT : 2	2
Programme avec financement FPT : 13	13
Pas de programme, mais activités régulières : 11	11

En 2018, le nombre des programmes cantonaux de « prévention du tabagisme » devrait stagner



Prévention dans le domaine des soins

Ce groupe de mesures met l'accent sur les personnes présentant un risque élevé de développer une maladie ou souffrant déjà d'une maladie non transmissible, de dépendance ou de problèmes mentaux. L'objectif est de préserver leur autonomie et de diminuer le recours aux soins. Ce groupe de mesures comprend des éléments de prévention innovants.

Promouvoir les projets pour la « Prévention dans le domaine des soins »

Pour préserver l'autonomie des malades chroniques et pour diminuer le recours aux soins, un concept visant à renforcer la prévention dans les soins de santé ainsi que des critères d'adjudication pour la promotion de projets ont été élaborés sous la responsabilité de l'OFSP et de PSCH avec la participation des acteurs concernés. L'OFSP et PSCH ont communiqué conjointement sur la nouvelle promotion de projets en décembre 2017 (www.promotionsante.ch > **Prévention dans le domaine des soins**). Le soutien des projets sera financé par le supplément de prime prévu par la LAMal et démarrera en 2018.

Optimiser le traitement destiné aux enfants et aux adultes souffrant de surpoids ou d'obésité

L'OFSP et l'Association obésité de l'enfant et de l'adolescent (AKJ) ont lancé diverses mesures (p. ex., la formation de coach, (www.akj-ch.ch > **Professionnels > Manifestations / formations continues > Adipositas-Therapeut**) afin de poursuivre l'optimisation du traitement destiné aux enfants obèses ou en surpoids en Suisse.

Concernant le traitement de l'obésité chez l'adulte, l'OFSP, en collaboration avec la Société suisse d'endocrinologie et de diabétologie (SSED), l'Association suisse pour l'étude du métabolisme et de l'obésité (ASEMO) et différents groupes professionnels, a réalisé un guide pratique contre l'obésité destiné aux médecins et autres professionnels de la santé (www.bag.admin.ch > **Thèmes > Santé humaine > Poids corporel & activité physique > Poids corporel > Surpoids et obésité > Guide pratique contre l'obésité**).

Créer un cadre de référence pour promouvoir l'autogestion lors de maladies chroniques ou d'addiction

Un cadre de référence pour promouvoir l'autogestion des malades chroniques a été créé à travers un projet de coopération de l'OFSP et de GELIKO avec d'autres partenaires intéressés. Les thèmes majeurs en sont les MNT, les addictions et les maladies psychiques. Il est prévu qu'il soit publié au printemps 2018.

Etendre le portail en ligne SafeZone.ch

Le portail en ligne fournit un conseil aux personnes présentant une addiction, à leur famille et à leurs proches, aux professionnels ainsi qu'à toute personne intéressée (www.safezone.ch). Les offres de consultation sont gratuites et anonymes. Ce portail a été étendu et propose depuis l'automne 2017 une version en français afin qu'il soit également disponible en Suisse romande.

Priorités 2018

La nouvelle promotion de projets permettra une meilleure intégration des aspects de prévention dans le domaine des soins. Les premiers projets seront sélectionnés et lancés. Dans le domaine de la promotion de l'autogestion lors de maladies chroniques ou d'addiction, l'OFSP et GELIKO organiseront une première rencontre de la plateforme avec d'autres partenaires intéressés en automne 2018 dans le but de mettre en œuvre les premières recommandations issues du cadre de référence.

Prévention dans l'économie et le monde du travail

Ce groupe de mesures vise à renforcer la collaboration avec le secteur économique. L'initiative actionsanté (de l'OFSP et de l'OSAV) et la gestion de la santé en entreprise (GSE) seront développées dans cette perspective.

Instaurer une collaboration institutionnelle dans le domaine de la GSE

L'OFSP, conjointement avec le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), instaure actuellement une collaboration institutionnelle dans le domaine de la GSE. Des échanges sur l'élaboration d'un concept ont eu lieu. Des travaux préparatoires ont également été réalisés afin de lancer une plateforme institutionnelle dans le domaine de la GSE en 2018, en collaboration avec les principaux acteurs (Suva, PSCH et CDS).

Développer l'initiative actionsanté

Par des promesses d'action volontaires de la part des entreprises, actionsanté vise à modifier les conditions générales dans le domaine de l'alimentation et de l'activité physique de manière à faciliter les choix favorables à la santé (www.actionsante.ch).

Dans le cadre de la déclaration de Milan de l'OSAV concernant la réduction de la teneur en sucres dans les yogourts et les céréales du petit-déjeuner (www.blv.admin.ch > [Aliments et nutrition](#) > [Nutrition](#) > [Stratégie de nutrition - mesures](#) > [Réduction des sucres](#)), certaines entreprises ont concrétisé leur engagement par une promesse d'action. L'OFSP a lancé la collaboration avec les transports publics pour un environnement propice à l'activité physique.

Encourager les approches innovantes dans le domaine de la GSE

L'OFSP, PSCH et la Suva encouragent conjointement les approches innovantes dans le domaine de la GSE. Le projet pilote Well@Work a été développé et testé au sein de Migros Vaud. Il porte sur l'ergonomie, l'attitude en matière d'activité physique et la gestion du stress. En 2018, une enquête sera réalisée auprès d'entreprises

sélectionnées; l'offre sera ensuite ciblée sur les besoins de ces dernières et développée. Dans le domaine de l'alimentation, la collaboration s'est étendue à l'OSAV, à qui l'on a fait appel en raison de son expérience dans le cadre de divers projets.

Poursuivre le dialogue concernant la GSE avec le secteur économique

En 2017 et 2018, PSCH étudie avec les entreprises et les organisations professionnelles la possibilité d'élargir l'offre existante ou d'en développer de nouvelles afin d'améliorer la santé psychique des actifs. À cet égard, les deux priorités sont la branche et le groupe cible. En 2017, l'accent était mis sur les apprentis. La démarche sera planifiée en concertation avec les parties prenantes (p. ex., le FPT et Addiction Suisse) en tenant compte des stratégies existantes. Des projets concrets avec les entreprises intégrant les aspects liés à la prévention du tabagisme et des problèmes liés à l'alcool seront mis en œuvre dès 2019 en fonction de l'intérêt des entreprises et des organisations professionnelles et selon leurs capacités de financement.

Priorités 2018

L'OFSP, le SECO et l'OFAS lanceront conjointement avec les principaux acteurs une plateforme d'échange, de coordination et de collaboration dans le domaine de la GSE. Dans le cadre de l'initiative actionsanté, la collaboration avec les transports publics est renforcée, et une rencontre actionsanté sur le thème de l'activité physique destinée aux entreprises concernées (p. ex., dans la branche du sport ou des transports publics) sera organisée.

Mesures transversales interdisciplinaires

Les mesures transversales interdisciplinaires « Coordination et coopération », « Financement », « Monitoring et recherche », « Information et formation » et « Conditions-cadres » soutiennent les principales mesures et contribuent à atteindre les objectifs de la stratégie MNT.

Adopter les thèmes prioritaires annuels pour les années 2018 à 2020

Dès 2018, la mise en œuvre de la stratégie MNT, de la stratégie nationale Addictions et des mesures relatives à la santé psychique s'articulent autour d'un thème prioritaire annuel. Ce dernier sert de base à la planification des activités (p. ex., recherche, communication, conférences nationales des parties prenantes). L'organe responsable de la stratégie MNT a défini les thèmes prioritaires pour les années 2018 à 2020 :

2018 « Égalité des chances en matière de santé »,
2019 « Phase de vie Vieillesse », 2020 « Phase de vie Enfance et adolescence ».

Préparer un système de monitoring des MNT

Une plateforme en ligne pour le système de monitoring des MNT a été réalisée pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie MNT. La plateforme, réalisée avec l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), sera mise en ligne au cours du second semestre 2018. Elle permettra entre autres de mettre à profit des synergies avec les indicateurs de Santé2020. Les informations recueillies auprès de nombreux partenaires constituent la principale source de données du monitoring. Une rencontre avec les différents partenaires du système de monitoring des MNT a eu lieu en juin 2017 afin de présenter le projet, d'aborder les préoccupations des partenaires et de clarifier les conditions auxquelles les partenaires fournissent leurs données.

Élaborer un concept de communication sur la stratégie MNT

De nombreux acteurs font déjà de la communication au sujet des MNT et des addictions. Pour évaluer les activités et les lacunes dans ce domaine, l'OFSP a dressé un état des lieux des activités de communication auprès

des organisations non gouvernementales (ONG), des ligues de santé et des associations spécialisées. Sur cette base, une stratégie pour un concept de communication a été élaborée. En 2018, des mesures dans ce sens seront élaborées et mises en œuvre avec des partenaires.

Renforcer les échanges sur les enjeux de santé

Compte tenu de l'aspect global de la politique de la santé, les problématiques de promotion de la santé ainsi que de prévention des maladies sont intégrées dans d'autres politiques et d'autres projets. Les échanges de connaissances et d'expériences avec d'autres services fédéraux se sont poursuivis. L'OFSP a participé à une conférence européenne et à une conférence globale de l'Organisation mondiale de la santé sur le thème MNT. De plus, l'OFSP, la CDS et PSCH ont soutenu les travaux de l'*Alliance pour la santé en Suisse*, qui a élaboré un plan directeur pour la partie consacrée à la santé dans le cadre de la candidature de Sion aux Jeux olympiques de 2026.

Priorités 2018

La plateforme pour le système de monitoring des MNT sera finalisée avec l'Obsan, et les premiers indicateurs seront mis en ligne. Le concept de communication sera complété par des mesures clés. L'échange avec d'autres domaines politiques sera poursuivi conformément à l'aspect global de la politique de la santé. Les préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau des Nations Unies sur les MNT qui aura lieu en automne 2018 sont notamment en cours.

Collaboration avec les partenaires de mise en œuvre

Outre l'organe responsable, divers acteurs participent à la mise en œuvre de la stratégie MNT (offices fédéraux, cantons, communes, ONG, associations professionnelles, entreprises privées). L'année 2017 a permis de consolider les partenariats existants et d'en créer de nouveaux :

- **Conférence nationale des parties prenantes MNT** : L'organe responsable de la stratégie MNT a mené la troisième conférence nationale des parties prenantes MNT en janvier 2017 (www.bag.admin.ch > [Thèmes > Stratégie & politique > Stratégie nationales en matière de santé > Stratégie MNT > Troisième conférence parties prenantes MNT](#)), conjointement organisée avec la conférence *Santé2020*. La conférence des parties prenantes a donné le signal de départ de la mise en œuvre de la stratégie MNT. De nombreux acteurs ont participé à cette rencontre. Ils ont ainsi saisi l'occasion d'établir des contacts avec de nouveaux partenaires de la mise en œuvre.
- **Échange dans les organes de pilotage** : Le *Dialogue PNS* pilote la mise en œuvre de la stratégie MNT et a été informé sur l'état de la mise en œuvre en novembre 2017. Le *comité de direction* (composé de représentants de l'OFSP, de la CDS et de PSCH) coordonne la mise en œuvre de la stratégie MNT et l'application des mesures relatives à la santé psychique. Il garantit une vue d'ensemble des activités de mise en œuvre de la stratégie et permet de coordonner la communication. Jusqu'en mars 2017, les responsabilités du comité de direction ainsi que des services fédéraux (OSAV, FPT, OFSPO, SECO, OFAS et Régie fédérale des alcools) ont été clarifiés.
- **Échange avec les partenaires de mise en œuvre et d'autres acteurs** : De nombreuses réunions de coordination ont eu lieu avec les partenaires de la mise en œuvre (p. ex., avec l'OSAV, le FPT et l'OFSPO). Des relations ont été établies avec de nouveaux acteurs. La contribution que les partenaires peuvent apporter dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie MNT a notamment été clarifiée.

Perspectives

Au regard de l'ensemble des groupes de mesures, les priorités pour 2018 sont les suivantes :

- Mettre en œuvre la stratégie MNT sous le **thème prioritaire 2018 « Égalité des chances en matière de santé »**. Les groupes cibles visés en priorité sont : les personnes issues de couches de la population qui n'ont guère accès à la formation, les personnes ayant un revenu modeste voire inexistant ou celles qui sont désavantagées sur le plan socio-économique pour des raisons linguistiques ou en raison de leur origine.
- Mener la **quatrième conférence nationale des parties prenantes MNT** conjointement organisée avec la conférence annuelle de PSCH sur le thème « Égalité des chances en matière de santé » (janvier 2018). Une brochure contenant les faits et les chiffres dans ce domaine a été publiée (www.bag.admin.ch > Services > Faits & chiffres > Faits & chiffres : Égalité des chances).
- Mettre en œuvre des **mesures de communication** (OFSP, CDS, PSCH, autres services fédéraux et autres acteurs en commun). Le cas échéant, il conviendra de travailler de manière transversale plutôt qu'en fonction des facteurs de risque.
- Démarrer les travaux de préparation pour le **thème prioritaire 2019 « Phase de vie Vieillesse »** (OFSP, CDS et PSCH en commun).
- Lancer le **plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition 2017-2024** dans le cadre du premier forum Stratégie de nutrition (juin 2018). L'OSAV, conjointement avec divers acteurs, le mettra en œuvre à travers des projets concrets au cours des prochaines années.